

CSE ordinaire 14 Novembre 2023

Vos élus Force Ouvrière en PACA

Collège 1	Abdoulaye SAMBA / Marc-Antoine PÉAN
Collège 2	Laurence VERY / Sébastien MOULLET Fabrice SMACCHIA / Dany KOSKAS
Collège 3	Béatrice RICHARD
Représentant syndical :	Joncour Stéphane

Cambriolage à l'agence Marseille BELLE DE MAI, casiers fracturés, 20 ordinateurs volés en deux temps (Vendredi soir et Lundi 5h du matin).

L'alarme aurait sonné 17 fois mais aucune réaction de pôle emploi et de la Police !

Dépôt de plainte en cours, enquête en cours.

Une porte serait a priori restée ouverte selon la direction ?!

Quid des biens personnel des agents, il a été demandé que la direction couvre les effets personnels volés.

Arrêts Maladie /Congés Payés

Des jours de CP pendant les arrêts maladies sont désormais possibles suite à la décision de justice très médiatisée, la DR informe que la DG est en cours d'étude de ce sujet pour instruire ces règles à Pole emploi. Dès qu'un retour de la DG sera fait, la DR mettra ce point à l'ODJ d'un CSE pour détailler sa mise en œuvre éventuelle.

ANCV de fin d'année, la prestation est clôturée depuis le 08/11/23, 4306 collègues en ont fait la demande.

Remboursements ASC délais de traitement inférieur à 1 mois (2197 dossiers en attente au 14/11/23). Il a été voté la réouverture des demandes de remboursement jusqu'au 31/12/23 pour permettre aux agents d'utiliser en totalité leur dotation 2023.

Commission Secours prolongé jusqu'au 07/12/23 inclus, avec les élus actuels pour permettre une continuité aux agents.

Logiciel du CSE, la licence doit être renouvelée sous peine d'arrêt du service par le prestataire, un devis par tacite reconduction a été présenté aux élus. Le contrat a été scindé en 2 pour éviter l'atteinte du seuil des 30 000 € déclenchant une commission des marchés. Le vote a été reporté avec une demande au bureau du CSE de revoir le devis avec une reconduction de 12 mois supplémentaire et non jusqu'à 2027. La reconduction sera indispensable pour permettre la continuité des remboursements 2023 et la clôture + approbation des comptes qui se feront jusqu'à juin 2024.

Vote Délibération : prolongation du mandat du bureau actuel pour paiement des prestations individuelles et gestion des affaires courantes

CSE d'installation pour l'élection du bureau et présidence des commissions prévue le 07/12/23.

Évolutions d'organigramme de la Direction Régionale

Abstention de FO sur ce dossier

FO s'est abstenue, car nous n'en sommes pas à la première modification d'organigramme. Lors de la précédente réunion nous avons fait plusieurs remarques qui ont conduites à une légère évolution de cet organigramme (DRAPS non modifiée à l'arrivée), on considère que cet organigramme est avant tout une décision unilatérale de la DR qui va à l'encontre des agents, et ce sera à la direction d'en porter la responsabilité notamment sur les impacts envers le personnel. Nous souhaitons à l'avenir que la DR cesse ces modifications d'organigramme. Un changement est toujours vécu comme anxiogène par le personnel. Cette anxiété est visiblement entretenue dans un contexte où les agents ne savent pas où ils vont aller et dans quel timing. On alerte donc la DR, pour le bien des agents, qu'il est nécessaire de limiter le nombre de modifications.

Pour répondre à nos propos, le DR informe que France Travail arrivant, nous serons « une centrale d'achat » pour « acheter des prestations » et qu'un impact se fera forcément sur les fonctions support et nécessitera certainement d'autres modifications pour renforcer l'appui au réseau.

Le DR rappelle qu'une DR existe pour répondre aux injonctions de la DG apportant ainsi son lot de changements imposés.

Évolution de l'organisation de la Plateforme Régionale de Production et de Services

Création d'une « direction adjointe Contrôle Appui à la Gestion des Droits ».

Cette direction aura 1 RM et aura en charge les services suivants :

- contrôle de la recherche d'emploi
- Gestion des droits
- Prévention des Fraudes.

Cette branche assurera donc un contrôle et appui à la gestion des droits. Pour le reste de la PFR, il n'y a pas de changement significatif.

La DR confirme qu'il n'y aura aucune mobilité agent, il en sera de même pour l'activité à l'exception de la répartition des équipes du fait de la nouvelle organisation (ci-dessous)

FO s'est abstenue sur ce dossier

France Travail

Le Vote du texte parlementaire a eu lieu ce jour.

La Feuille de route annoncée par le DR :

2024 :

- **1^{er} janvier** : changement de nom et logo, qui sera officialisé le 12 décembre 2023 par Thibault GUILLUY, **notre nouveau DG.**
- **Avril** : nouvelles formations (les POE et les AFPR fusionneront)
- **1^{er} semestre**: beaucoup de décret seront attendu
- **Juin** : référentiel d'orientation

- **Automne** : lancement des comités France travail avec conseil régionaux et départementaux.

2025 : inscription du nouveau public et démarrage du nouveau contrôle et sanctions.

Chantier Accueil : il est fondamental pour France travail selon la DR.

L'orientation de l'accueil vu par la DR visera à changer et sera repensée, l'accueil servira plus pour aider à trouver un emploi plutôt pour que pour le dossier (signalétique à l'image de l'agence de Nice ouest). L'enjeu de l'accueil sera d'abord de pouvoir mobiliser les Partenaires (exemple maison service...) pour aider et diminuer les visites au maximum.

Oui, le DR informe que toutes les dominantes doivent participer à l'accueil (l'accueil étant vu au sens large, cela englobe le 39.95, 39.49, AIC).

Dispositif PRPS académie

2023 et perspectives 2024

Dans le contexte de la mise en place du Conseiller Référent Indemnisation, les tensions sur la ressource des conseillers GDD se sont accrues. Ces tensions se traduisent par des difficultés à :

- pourvoir les postes vacants par des agents titulaires
- accompagner la montée en formation des personnes en CDD dans les agences déjà en difficulté sur la ressource.

Afin de répondre à une partie de cette problématique, la DR a mise en place un dispositif régional de recrutement et d'accompagnement des CDD GDD piloté par la Plateforme.

Ce dispositif vise à anticiper les besoins en ressources GDD à l'échelle de chaque territoire et de développer les compétences GDD de manière mutualisée. Ce dispositif vient en complément des recrutements de CDD GDD réalisés directement par les agences et les Directions Territoriales.

En 2023, ce dispositif s'est appuyé sur **les principes** suivants:

- Un recrutement adapté aux profils recherchés pour des CDD de 8 mois
- Un parcours de formation revisité sur 5 mois et entrecoupé de périodes de tutorat en plateforme et en agence

- Une mise à disposition des CDD au sein du réseau au 6ème mois
- Une titularisation lors du 4ème mouvement en fonction des bilans individuels réalisés et des souhaits des collaborateurs concernés

Pour 2024, le dispositif est reconduit et accentué avec en plus 8 collaborateurs qui évolueront en agences.

Le recrutement des 12 collaborateurs est avancé au 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 10 mois pour permettre une immersion agence plus longue.

Complémentairement à ces 12 collaborateurs pour 2024, 8 besoins de cdd GDD agence seront pourvu (Vaucluse et nord du 13).

Les 20 CDD seront financés sur le budget de recrutement de la DR PACA. Ces recrutements sont réalisés en prévision des départs des agents pour chaque territoire. La différence de ces 8 CDD vis-à-vis des 12 collaborateurs en plateforme résidera dans l'éventail des activités réalisées, qui n'intégrera pas les activités de plateforme. Les formations de ces CDD seront réalisées au même moment que les 12 collaborateurs académiciens. La finalité de recrutement en CDI de ces CDD, restera la même et se fera toujours en fonction des retours des agences vis-à-vis de leur développement de compétences (en clair, s'ils font l'affaire ils seront CDIés !)